



Appel à candidature pour la réalisation d'une étude « Les incitations fiscales au Maroc »

TERMES DE REFERENCE

Cadre général

Dans un contexte nationale marqué par les retombées néfastes de la crise sanitaires sur l'équilibre budgétaire au Maroc, le gouvernement à fait recourt à une loi de finances rectificative en 2020 pour prendre en considération le changement qu'ont connues les hypothèses de bases sur lesquels la loi de finance 2020 s'est basée initialement, notamment la baisse des recettes fiscales liées à l'activité économique des entreprises et à la consommation des citoyen.nes.

Par la suite, et particulièrement pendant l'élaboration et de l'adoption de la loi de finances 2021, les délibérations ont porté en premier lieu sur les trois priorités établies par le Roi lors de son discours au parlement le 09 Octobre 2020: la relance économique, la généralisation de la protection sociale et la réforme du secteur public.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures ont été adoptées dont notamment la création du Fond Mohamed VI pour l'investissement avec une enveloppe budgétaire de 45 MMDH, dont 15 MMDH réaffectés à partir du budget général de l'Etat et 30 MMDH à mobiliser dans le cadre des relations avec les institutions financières (nationales et internationales) et en partenariat avec le secteur privé.

Cependant, malgré les efforts faits par l'Etat marocain pour atténuer les conséquences socio-économiques de la Covid19, le financement de ces initiatives demeure un défi majeur. En réalité, étant un Etat dont les recettes ordinaires du budget général dépendent en grande partie des recettes fiscales (LF2021 : 88,37%) sans pouvoir même couvrir les charges de fonctionnement et le service de la dette (solde ordinaire déficitaire /LF2021 : -25,83 MMDH), l'efficacité et l'efficacé dans la gestion des finances publiques est devenue une condition sine qua non pour réussir les 3 priorités que le Maroc s'est fixées pour la période post covid19.

Le rapport sur les dépenses fiscales déposé au parlement avec le PLF2021, conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi organique des lois de finances, a fait l'évaluation de 81% (246/302) des mesures dérogatoires « qualifiées comme dépenses fiscales ».

Le montant global des dépenses fiscales, dû seulement à ces 81% de mesures dérogatoires évaluées en 2020, s'élève presque à 29,91 MMDH. En fait, ce grand manque à gagner est supérieur à la somme totale de toutes les dépenses réellement effectuées pendant la même année via le compte d'affectation spéciale Covid19 (29,32 MMDH).

A cet effet, dans le cadre d'une refonte profonde du système fiscal Marocain pour le rendre plus juste et équitable, la révision de toutes les dépenses fiscales, sur la base d'une analyse cout-bénéfice, est une première étape que le Maroc doit considérer lors de la préparation de la loi de

finances 2022. Cette révision doit prendre en considération la valeur ajoutée de ces dépenses fiscales, leur valeur incitative dans l'économie marocaine ainsi que leur impact sur l'investissement.

Dans le cadre de cette étude, l'analyse se focalisera sur la pertinence et la valeur incitative des Dépenses fiscales dont bénéficient les secteurs de l'immobilier, l'agriculture et l'enseignement privé qui génèrent une forte valeur ajoutée et bénéficient de dépenses fiscales annuellement.

Objectifs de l'étude

Afin de contribuer de manière constructive à nourrir le débat national sur la bonne gouvernance des finances publiques, Oxfam au Maroc lance un appel à proposition pour la réalisation d'une étude analytique des dépenses fiscales des secteurs de l'immobilier, l'agriculture et l'enseignement privé

L'objectif de cette étude consiste à analyser les incitations fiscales de ces trois secteurs, constituant un grand manque à gagner au budget de l'Etat, pour pouvoir évaluer les résultats et les objectifs qui les justifient.

L'étude répondra aux questions suivantes:

- Quelle est la valeur incitative de la fiscalité dans les secteurs de l'immobilier, l'agriculture et l'enseignement privé ?
- Est-ce que l'incitation fiscale est un critère déterminant pour l'investissement dans ces secteurs ?
- Est-ce que les dépenses fiscales dans les secteurs de l'immobilier, l'agriculture et l'enseignement privé produisent de la valeur ajoutée, est-ce qu'elles sont nécessaires et suffisantes pour produire de l'investissement ?
- Quel est cout réel et la part totale des incitations fiscales octroyées aux secteurs de l'agriculture, de l'immobilier ainsi qu'au système de l'éducation privé ?
- Quel est le cadre temporel d'application de ces dérogations (début, fin et modalité de reconduction) ?
- Combien de dérogations sont sollicitées chaque année au parlement et pour quel montant ?
- Quels sont les effets distorsifs des incitations fiscales ?
- Quelles sont les bonnes pratiques (Benchmark) en matière d'incitations fiscales dans d'autres pays dont le niveau de développement est similaire au Maroc ?

Idéalement, des témoignages des intervenants dans chaque secteur seront recueillis pour savoir en détail les problèmes en matière de gestion et de gouvernance de ces incitations, comment sont octroyées et comment sont-elles suivies et justifiées réellement et les risques de détournement de ces incitations à d'autres fins... etc.

Livrables et Responsabilités du/de la consultant(e)

A la fin de la consultation, Oxfam au Maroc va disposer des éléments suivants relatifs à l'étude :

- Un rapport final (40 pages) en format doc incluant les recommandations en langue française ;
- Un résumé exécutif (10 pages) en format doc ;
- Une présentation en format PPT
- Un document d'explication méthodologique

Le prestataire s'engage également à :

- Assister aux réunions de cadrage
- Présentation d'un calendrier de travail
- Collecte de données à tous les niveaux
- Tenir compte du feedback d'Oxfam dans la réalisation des différents drafts et du rapport final
- Présentation du premier draft de l'étude
- Discussion des conclusions avec les intervenants du programme
- Présenter les résultats de l'étude lors d'une conférence.

Responsabilité et rôle d'Oxfam

Oxfam s'engage à accompagner la personne chargée de la réalisation de cette étude en :

- Organisant des réunions de cadrage ;
- Donnant un feedback détaillé sur les différents drafts et de la présentation PPT
- Organisant une conférence pour la présentation des résultats de l'étude.

Durée de la consultation

La durée de cette consultation est 3 mois (Mai – Juillet 2021) avec des dates limites pour la réception des produits établies selon le calendrier ci-dessous. Les dates seront révisées en fonction de la date de lancement des TDRS

Phase	Dates
Envoi de la note Méthodologique et financière	16 Mai 2021
Contractualisation et réunion de cadrage (discussion de la méthodologie et du calendrier)	20 Mai 2021
Réunion avec l'équipe d'Oxfam pour présenter l'état d'avancement de la recherche/rapport	08 Juin 2021
Envoi du 1er draft	24 Juin 2021
Feedback sur le 1er draft (réunion avec l'équipe Oxfam)	01 Juillet 2021
Envoi du 2ème draft	11 Juillet 2021
Feedback sur le 2ème draft (réunion avec l'équipe Oxfam)	15 Juillet 2021
Envoi de la version finale de l'étude	25 Juillet 2021
Partage du PPT et du résumé exécutif de l'étude	30 Juillet 2021
Présentation de l'étude lors d'une conférence	Septembre 2021

Profil recherché

Le /La consultant (e) devra avoir les compétences suivantes :

- Etudes post -universitaires en économie, finances publiques, fiscalité ou toute autre thématique pertinente à l'étude en question ;
- Connaissances approfondies des finances publiques et du système fiscal marocain /compétences et expériences prouvées (publications, séminaires...etc) d'au moins 10 ans
- Avoir une très bonne qualité rédactionnelle en français ;
- Excellentes aptitudes en synthèse et communication en français ;

La capacité à présenter les résultats de l'étude en Anglais est un atout à mentionner dans la candidature.

Dans le cas d'un bureau d'étude ou d'une équipe de consultant.e.s, il est important qu'une personne de l'équipe/bureau assume les responsabilités de direction de l'équipe en ce qui concerne :

- Principal point focal avec Oxfam ;
- Coordination du travail réalisé les membres de son équipe de recherche ;

Les responsabilités des autres membres de l'équipe de recherche doivent être précisées dans la proposition méthodologique.

Critères de sélection

30%	Offre technique (méthodologie de travail)
30%	Offre financière
40%	Expérience (finances publiques & fiscalité)

Soumission de la candidature à Oxfam

Si vous êtes intéressé(e) par la consultation, vous êtes prié(e) de soumettre votre candidature à procurement.maroc@oxfam.org au plus tard le 16 Mai 2021 à 23 :59.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un curriculum vitae (CV) avec des liens vers des publication et/ou interventions réalisées en lien avec la thématique
- Une proposition de la méthodologie détaillée (maximum 10 pages) : Outils de collecte d'informations, Plan de travail et calendrier
- Proposition financière détaillée pour la réalisation de la prestation (toutes taxes comprises)
- Code de conduite (en cas d'un bureau d'étude)
- Numéro d'identification fiscal ou autre attestation d'enregistrement fiscal.

Documents d'Oxfam (en annexe) à signer et cacheter

- Code de conduite non-staff
- Termes et conditions générales d'achat Oxfam



Ce document a été réalisé avec le cofinancement de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'Oxfam et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.